

<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT Séance du 11 mai 2017</p>
--

1. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 1.1 Point sur l'aménagement des Berlingo (réponse de la Direction aux préconisations actées au CHSCT du 21 décembre 2016).
- 1.2 Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux (voir réponse de la Direction, DP juin 2016, point 5.2).
- 1.3 Point sur les difficultés liées aux visites médicales obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain (réponses de la Direction au point 1.4 du mois dernier à préciser – voir compte-rendu CGT).
- 1.4 Point sur l'état des lieux des visites médicales obligatoires en province.
- 1.5 Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS.
- 1.6 Précisions concernant les téléphones portables professionnels ainsi que l'opérateur choisi : que signifie la mention « ...qui pourra être utilisé à titre occasionnel pour un usage personnel » ?
- 1.7 Situation du district commercial de l'agence de Nice (*point 7, DP du 7 mars 2017*) ;
 - 1.7.1 Quelles sont les conclusions de la démarche menée par le Préventeur quant à la situation que les vendeurs ont subie pendant les deux premiers mois de l'année ?
 - 1.7.2 Quelles sont les mesures concrètes prises par la Direction pour aider le BDM dans son nouveau « double rôle » de BDM et de Chef des Ventas ?
- 1.8 Trousses médicales de première urgence ;
 - 1.8.1 Attribution systématique de ces équipements compte tenu de la législation toujours en vigueur.
- 1.9 Point sur la demande de la CGT d'abonnement de l'Entreprise à « Paybyphone » (point 2 de la réunion DP du mois d'avril dernier).
- 1.10 Réponse de la Direction sur la proposition faite par la CGT de prise en charge d'un stage de recapitalisation de points (permis de conduire. Point 3.3 de la réunion DP du mois d'avril dernier).
- 1.11 Point sur les cas de comportements déplacés de certains encadrant-e-s à l'égard de salarié-e-s remontés par la CGT le mois dernier (points 7.1 et 7.2).

2. Situation de la région Méditerranée ; (Merci à la Direction de bien vouloir nous épargner les réponses « creuses » et « convenues » du style : « la Direction est attentive », « la Direction entend », « la Direction suit », « la Direction est vigilante » ... Merci).

- 2.1 Depuis maintenant un an, et le départ de M. Raverdy, cette région n'a toujours pas de DRO attiré. Pendant combien de temps cette situation va-t-elle encore perdurer ?
- 2.2 Nous avons appris, après plus d'un an d'arrêt maladie, de M. Hukportie, ancien vendeur K.A.M. en charge de la gestion des comptes stratégiques des départements 13 et 83. Qu'envisage la Direction face à cette situation : Recrutement prévu ? Ouverture de poste ?
- 2.3 Un nouveau vendeur a été recruté il y a quelques semaines sur la région. Son champ d'action serait, théoriquement, le département 13. Sachant que ce département est couvert par plusieurs vendeurs, qu'en est-il réellement de son secteur et de son PDZ ?

3. Client IRSN et CEA ;

- 2.1 Les machines « théoriquement office » sont toujours dépannées par des techniciens iP, qui n'en ont pas beaucoup sur leur parc, ce qui pose des problèmes de pièces détachées et de compétence. Quand ces machines seront effectivement basculées vers office ?
- 2.2 Quand la « bascule » sera faite, attention au respect des temps de réponse (iP = 4 heures) et au besoin du client d'un technicien unique (ou d'intervenants en nombre réduit parce que accès contrôlé).

4. Directive de la Direction des Services Clients (Office) (Cf. annexe point 4) ;

- 4.1 Cette directive oblige le technicien à connaître les formations de ses collègues potentiellement intervenant et leur planning (absences, congés, formations, RTT...). Quelle est la justification de cette note ?

5. Questions diverses ;

- 5.1 Quand pourra-t-on déclarer nos trajets retour-domicile du soir ? En attendant, il manque toujours ce temps dans les chiffres de l'activité des techniciens.
- 5.2 A qui doit-on s'adresser pour un appareil défectueux dans un réfectoire d'agence (micro-onde, réfrigérateur, etc.) ?
- 5.3 Pourquoi organiser des kick-off en province en pleine période scolaire ? Pour réduire les coûts ???



Denis Canton
Délégué Syndical CGT Canon France